

**De:** Cédric Rychen [cedric.rychen@unil.ch](mailto:cedric.rychen@unil.ch)   
**Objet:** [tous-unil] Dispositif existant à l'UNIL en matière d'aides financières en faveur des étudiant·e·s  
**Date:** 24 octobre 2018 à 16:21  
**À:** [tous-unil@unil.ch](mailto:tous-unil@unil.ch)



Chères et chers membres de la communauté universitaire,

A la suite de la parution récente de différents articles de presse relatifs au phénomène de précarisation des étudiant·e·s, la Direction souhaite apporter quelques éclaircissements quant aux aides financières auxquelles les étudiant·e·s de l'UNIL peuvent recourir.

En premier lieu, il sied de rappeler que ce sont les autorités cantonales et fédérales qui ont pour mission d'attribuer des aides financières telles que bourses cantonales d'études, prestations complémentaires famille, subsides d'assurance-maladie, etc. L'UNIL alimente toutefois un fonds social qui intervient de manière subsidiaire à ces aides étatiques sous forme de bourses mensuelles ou de dépannages ponctuels au bénéfice d'étudiant·e·s dont la situation est précaire mais ne permet pas d'obtenir une aide étatique.

Ce fonds social est alimenté principalement par une partie des taxes d'inscription aux cours perçues chaque semestre ; sa gestion est assurée par le [Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante](#) (SASME). Un Conseil des aides sociales, composé de représentant·e·s des corps enseignant, étudiant et du personnel administratif et technique, statue sur les demandes des étudiant·e·s qui lui sont présentées par les conseillers sociaux du SASME. Toutes les informations relatives à son fonctionnement se trouvent dans la [Directive 3.6. de la Direction](#).

En 2017, l'UNIL a ainsi répondu favorablement à près de 1000 demandes d'aides financières pour un montant total de CHF 930'000.-.

En parallèle, l'UNIL a la chance de pouvoir compter sur la générosité de plusieurs donateurs privés, comme les Fondations Pittet, Moser et Moffat par l'intermédiaire de la Société Académique Vaudoise (SAV), la Fondation Lichtensteiger ou encore la Fondation Giveka, qui permettent dans certains cas de compléter l'aide de l'Université.

Les demandes d'aide financière adressées au fonds social ont connu une forte augmentation en 2017 et cette tendance semble se confirmer en 2018. Les ressources à disposition du fonds ont toutefois permis jusqu'à présent de répondre à toutes les demandes qui remplissent les critères d'octroi. Ces critères ont par ailleurs été assouplis en octobre 2018 afin de mieux répondre à l'évolution des demandes des étudiant·e·s. Ils sont explicités en détails dans la [Directive 3.5. de la Direction](#).

Enfin, en dernier recours, la Fédération des associations d'étudiant·e·s (FAE), association indépendante de l'UNIL, dispose d'un fonds de solidarité étudiant afin de venir ponctuellement en aide aux étudiant·e·s dont le statut ne permet pas de disposer d'une aide du fonds social de l'UNIL.

En espérant que ces quelques lignes permettront de clarifier le dispositif existant à l'UNIL en matière d'aide financière aux étudiant·e·s, nous vous prions de recevoir, chères et chers membres de la communauté universitaire, nos meilleures salutations.

|||||  
**Cédric Rychen**  
Chef de service

**UNIL | Université de Lausanne**  
**Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)**  
Bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne  
Suisse

[cedric.rychen@unil.ch](mailto:cedric.rychen@unil.ch)  
T : +41 21 692 21 14  
[www.unil.ch/sasme](http://www.unil.ch/sasme)

